

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 36/2026

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 20 mai, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 20

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, D'ORIO Vincent, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, ZABI Sabya.

Excusés ayant donné procuration : 7

BELLONVILLE Elodie à PERRAUT Sébastien, FOURNET Steve à JAVERLIAT Laure, GOZZO Barbara à GIROUD Christian, LAURET Marie Cindy à D'ORIO Vincent, POULET Maxime à LEMIRE Robert, THÉVENOT Monique à LAROCHE Jean-Luc, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à LACAVE Quentin.

Soit 20 présents et 7 pouvoirs – 27 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idée, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard du service public.

Considérant la réorganisation du service entretien suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de supprimer un poste d'agent d'entretien à temps complet de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant la nécessité, suite à un avancement de grade, de supprimer le poste de responsable ATSEM à temps non complet de catégorie C, au grade d'agent de maîtrise relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 mars 2026 pour la suppression de ces 2 postes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un emploi permanent à temps complet de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe relevant du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux.
- **SUPPRIME** un emploi permanent à temps non complet de catégorie C, au grade d'agent de maîtrise relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois et des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

ip
Pour copie conforme
Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
27 mai 2026

Le maire,
Christian GIROUD

Le secrétaire de séance,
Florence CHAUDET

